

PUBLICATION | SEP 2026

ECOWAS Policy Analysis Series

L'Inclusion des personnes en situation de handicap dans le programme paix, sécurité et prospérité de la CEDEAO

Par Dr Hussain Zandam

DROITS ET AUTORISATIONS

Cet ouvrage est disponible sous la licence Creative Commons Attribution-NonCommercial 4.0 International (CC BY-NC 4.0) <https://creativecommons.org/licenses/by-nc/4.0>. Cette licence permet aux utilisateurs de distribuer, de remixer, d'adapter et de transformer le contenu sur tout support ou format, à des fins non commerciales uniquement, et à condition que le créateur soit dûment crédité.

AVERTISSEMENT

Cette publication a été réalisée dans le cadre du projet « Appui à la Commission de la CEDEAO pour le développement organisationnel » à la demande du ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ) et mise en œuvre par la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ). Le contenu des publications ne reflète pas nécessairement la position officielle de la GIZ ou du gouvernement allemand. La GIZ et le BMZ déclinent toute responsabilité quant au contenu des sites web externes référencés dans cette publication.

Cet article fait partie de la Série d'analyses des politiques de la CEDEAO (EPAS), une initiative mettant en lumière les points de vue des leaders d'opinion et des chercheurs africains sur la CEDEAO. L'EPAS vise à examiner de manière critique l'évolution de la CEDEAO au cours des cinq dernières décennies, du point de vue des universitaires et des citoyens, et à contribuer à une vision prospective de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest. La série EPAS est coordonnée par l'Africa Policy Research Institute dans le cadre du projet « Appui à la Commission de la CEDEAO pour le développement organisationnel ». Ce projet est mis en œuvre par la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH pour le compte du ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ).

INTRODUCTION

La série de crises interconnectées à travers l'Afrique, telles que la dégradation de la situation sécuritaire, les déplacements de population liés au climat, l'affaiblissement du multilatéralisme mondial et la résurgence de régimes militaires dans de vastes régions du continent, met à rude épreuve la résilience des institutions régionales africaines. Ces évolutions soulignent l'urgence pour la CEDEAO de privilégier une gouvernance inclusive et centrée sur les personnes, notamment en ce qui concerne les groupes marginalisés d'Afrique de l'Ouest. Parmi ces groupes, une CEDEAO revigorée doit placer les personnes en situation de handicap au cœur de sa démarche pour une gouvernance plus inclusive.

Le handicap résulte de l'interaction entre les personnes en situation de handicap et les barrières comportementales et environnementales qui entravent leur pleine participation à la société. L'inclusion du handicap suppose l'intégration systématique des personnes en situation de handicap dans tous les secteurs de la société, en garantissant leur égalité des droits, un accès équitable aux services et une participation significative aux prises de décision collectives. Cela implique de passer d'une vision traditionnelle du handicap, perçu comme une déficience nécessitant un traitement ou entraînant de la pitié, à un modèle fondé sur les droits qui met l'accent sur l'élimination des obstacles sociétaux à la participation égale des personnes en situation de handicap.

La Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes en situation de handicap (CDPH), adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2006 et ratifiée par les 12 membres de la CEDEAO, établit un cadre normatif pour les droits des personnes en situation de handicap qui met l'accent sur la non-discrimination, l'accessibilité et la pleine participation des personnes en situation de handicap à tous les aspects de la société. L'alignement de la CDPH sur le Protocole de l'Union africaine relatif aux droits des personnes en situation de handicap (PAD) crée un cadre pour une politique du handicap qui favorise la cohérence des politiques et est adapté aux circonstances particulières de l'Afrique. Pour la CEDEAO, l'alignement de ses cadres sur le handicap avec la CDPH et le PAD – qui a été adopté en 2018 et est entré en vigueur en 2024 – est à la fois une obligation légale et une opportunité de renforcer la cohérence de la politique du handicap en Afrique de l'Ouest, de promouvoir un développement

équitable et d'améliorer la confiance du public dans le bloc régional. La réalisation de ces objectifs marquerait une étape importante vers la réalisation de l'objectif de création d'une « communauté de peuples pleinement intégrée », tel qu'énoncé dans la Vision 2050 de la CEDEAO.

« Selon la CEDEAO, il y a plus de 60 millions de personnes en situation de handicap en Afrique de l'Ouest. »

LE MANQUE DE DONNÉES SUR L'INCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP EN AFRIQUE DE L'OUEST

Selon la CEDEAO, il y a plus de 60 millions de personnes en situation de handicap en Afrique de l'Ouest. Le handicap dans la région est façonné par des facteurs tels que l'enracinement de la pauvreté, les maladies transmissibles comme la méningite et la cécité des rivières, les catastrophes liées au climat et les conflits armés. Les guerres civiles dans des pays comme le Libéria et la Sierra Leone, les déplacements massifs causés par les insurrections au Sahel central et la faiblesse des systèmes de santé (UNICEF, 2020) peuvent avoir contribué à l'augmentation des taux de handicap en Afrique. Si la CEDEAO a joué un rôle louable dans le maintien de la paix et la stabilisation post-conflit en Afrique de l'Ouest, notamment par l'intermédiaire du Groupe de suivi de la CEDEAO (ECOMOG), l'inclusion du handicap a été largement absente des efforts de consolidation de la paix du bloc.

La CEDEAO ne dispose pas actuellement de l'infrastructure de données nécessaire pour suivre les tendances actuelles en matière de handicap ou pour élaborer une réponse politique efficace à sa prévalence. Malgré le fait que 15 % de la population mondiale vit avec un handicap, il n'existe pas de base de données harmonisée ni de mécanisme de reporting sur le handicap en Afrique de l'Ouest. Ce manque de reporting entrave la capacité de la CEDEAO à concevoir des politiques inclusives, à suivre les progrès en matière d'inclusion du handicap et à assurer une répartition équitable des ressources sociales aux personnes en situation de handicap.

Certains États membres de la CEDEAO, comme le Ghana, le Nigéria et la Sierra Leone, ont déployé des efforts considérables pour recueillir davantage d'informations sur leurs populations en situation de handicap, en élaborant des questions standardisées pour les recensements et les enquêtes nationales, spécialement conçues pour les personnes en situation de handicap. Ils recueillent généralement ces informations à l'aide d'outils tels que le questionnaire court du Groupe de Washington, une liste de six questions visant à identifier les personnes présentant des difficultés fonctionnelles dans des domaines essentiels comme la vision, l'audition, la marche, la mémoire, les soins personnels et la communication. Cependant, ces efforts, au niveau des différents pays, sont incohérents et fragmentés, compte tenu du manque de coordination et de l'absence d'approche standardisée de la collecte de données dans la région. Sans données fiables sur la prévalence du handicap, les systèmes d'alerte précoce conçus pour détecter et répondre aux menaces sociétales risquent d'exclure les personnes en situation de handicap, tandis que les plans de relèvement post-crise peuvent négliger les opportunités de reconstruction après les situations d'urgence dans une perspective d'équité et de résilience.

La crise humanitaire au Sahel central a fondamentalement transformé le paysage du handicap en Afrique de l'Ouest, en créant une intersection complexe entre vulnérabilité, mobilité et droits humains (Banque mondiale, 2021). Alors que la CEDEAO dispose de protocoles qui garantissent en théorie la libre circulation des personnes à travers les frontières régionales, les personnes en situation de handicap sont régulièrement confrontées à des discriminations aux postes frontières où des fonctionnaires mal formés les soumettent à une surveillance accrue. Cette discrimination découle d'idées fausses profondément ancrées sur la valeur économique perçue et les besoins de santé des personnes en situation de handicap (FICR et HCR, 2024). De plus, les systèmes d'identification biométrique utilisés aux points de passage frontaliers dans toute la région posent des problèmes d'accessibilité pour les personnes présentant certains handicaps, annulant de fait leur droit à la libre circulation (Adeniran, 2024).

CADRE POUR LE HANDICAP ET LA SÉCURITÉ RÉGIONALE

La Vision 2050 de la CEDEAO définit une stratégie ambitieuse pour transformer l'Afrique de l'Ouest en une « communauté des peuples » unie dans la paix, la solidarité régionale et le développement inclusif (CEDEAO, 2022). Cette vision s'appuie sur des instruments juridiques tels que le Protocole de 1999 relatif au Mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité (CEDEAO, 1999) et le Cadre de prévention des conflits de la CEDEAO (CPCC) (CEDEAO, 2008), qui considèrent tous deux la bonne gouvernance, les droits humains et le développement inclusif comme essentiels à la paix et à la stabilité en Afrique de l'Ouest.

Ces initiatives présentent un angle mort préoccupant en ce qui concerne les personnes en situation de handicap. Bien qu'elles fassent référence à un éventail de populations vulnérables comme les enfants, les femmes, les habitants des zones rurales et les communautés autochtones, les instruments ne prennent pas suffisamment en compte les personnes en situation de handicap. Cette lacune a eu des conséquences notables et dévastatrices en temps de crise suite à des conflits, à des urgences de santé publique et à la prévention des risques de catastrophe. Pendant l'épidémie du virus Ebola en Afrique de l'Ouest dans les années 2010, la pandémie de COVID-19 et dans les théâtres d'opérations humanitaires en cours au Sahel, les personnes en situation de handicap ont été systématiquement exclues de la planification d'urgence, des messages de santé publique et des systèmes de prestation de services en raison de la conception de mesures d'intervention d'urgence qui ne répondaient pas à leurs besoins spécifiques. Cette lacune a entraîné l'incapacité des personnes en situation de handicap à accéder à des informations et à des services essentiels pendant les crises. Si la CEDEAO veut être à la hauteur de sa réputation de pilier de la consolidation de la paix et du développement économique en Afrique de l'Ouest, elle doit concevoir des politiques efficaces en matière de handicap dans le cadre de ses efforts pour créer une organisation plus résiliente, cohésive et centrée sur l'humain.

Le Plan d'action régional de la CEDEAO pour l'inclusion des personnes en situation de handicap (2022-2030) est un cadre global adopté par la CEDEAO pour améliorer les conditions de vie et garantir les droits et la pleine participation des personnes en situation de handicap en Afrique de l'Ouest. Il vise à remédier à des problèmes tels que

l'intégration insuffisante du handicap dans le programme d'action global de la CEDEAO, ses capacités institutionnelles limitées et le financement insuffisant de ses initiatives en faveur du handicap. Malgré son ambition, le Plan d'action régional pour l'inclusion des personnes en situation de handicap dépend largement du financement de bailleurs extérieurs, ce qui compromet son appropriation régionale et sa pérennité (CEDEAO, 2024). De même, les droits des personnes en situation de handicap ont gagné en importance au sein des institutions régionales, leurs États membres ayant adopté des politiques prétendument progressistes en la matière, conformes aux normes mondiales, alors même que la mise en œuvre de ces mesures au niveau national est insuffisante (Forum européen des personnes en situation de handicap, UKaid et International Disability Alliance, 2019).

LACUNES ET DÉFIS EN MATIÈRE D'INCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Malgré l'adoption du Plan d'action régional pour l'inclusion du handicap, la question du handicap n'a pas été suffisamment intégrée dans le programme plus large de la CEDEAO en matière de coopération sécuritaire, d'affaires humanitaires et de développement inclusif. Le cadre régional plus large relatif au handicap est confronté à des défis importants en matière de cohérence des politiques, de capacités institutionnelles, de mise en œuvre et de financement.

Les instruments fondamentaux de la CEDEAO, tels que le Mécanisme de prévention des conflits et le Cadre humanitaire, ne font pas explicitement référence aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap, ce qui favorise leur exclusion des initiatives humanitaires, de développement et de consolidation de la paix. Le Plan d'action régional pour l'inclusion du handicap n'a pas été systématiquement intégré aux cadres régionaux de prévention des conflits, d'intervention humanitaire et de développement économique. Il est plutôt isolé des cinq piliers de la Vision 2050 de la CEDEAO: paix et sécurité; gouvernance et état de droit; intégration et interconnectivité économiques; transformation et développement inclusif; et inclusion sociale.

De plus, la CEDEAO ne dispose pas actuellement d'un mécanisme centralisé pour coordonner les politiques relatives au handicap entre les différents secteurs. Face à la crise humanitaire au Sahel central, qui a provoqué le déplacement de plus de 4 millions de personnes, la CEDEAO a mis en œuvre des interventions qui ont exclu les personnes en situation de handicap. Des installations telles que les abris d'urgence, les points de distribution et autres infrastructures leur sont difficilement accessibles. Les évaluations humanitaires ont exclu les personnes en situation de handicap en élaborant des méthodologies d'évaluation sans questions spécifiques sur le handicap, en sélectionnant des lieux physiques sans rampes ni autres aménagements, en n'incluant pas la langue des signes ni d'autres formats de communication alternatifs, en employant des méthodes de collecte et d'analyse de données qui ne prennent pas en compte la complexité des populations en situation de handicap et en s'engageant insuffisamment auprès des organisations qui les représentent.

Le Département du Développement Humain et des Affaires Sociales de la CEDEAO est chargé de promouvoir l'inclusion du handicap dans la région en coordonnant

les politiques relatives au handicap, en soutenant les efforts des membres du bloc pour aligner leurs cadres nationaux sur la CDPH et en promouvant l'accès équitable des personnes en situation de handicap d'Afrique de l'Ouest aux services sociaux. Cependant, le département ne dispose pas des capacités institutionnelles nécessaires pour remplir son vaste mandat en raison de ses pouvoirs et de sa légitimité limités au sein de la Commission de la CEDEAO pour coordonner les politiques relatives au handicap. Il manque également de financement pour mettre en œuvre des programmes d'inclusion dans la région. D'une manière générale, le handicap est encore perçu comme une question de bien-être plutôt que comme un concept de droits humains et de gouvernance. Cette approche cloisonnée complique l'intégration des politiques nationales sur le handicap dans les cadres régionaux de consolidation de la paix, de réponse aux crises et de développement économique, ce qui entraîne un décalage persistant entre l'engagement affiché de la CEDEAO en faveur de l'inclusion du handicap et la mise en œuvre concrète de ses politiques.

RECOMMANDATIONS

Ce document formule les recommandations suivantes, conformément au mandat de la Commission de la CEDEAO et en lien avec les piliers de la Vision 2050 de la CEDEAO.

- **Création d'une initiative régionale sur les données relatives au handicap.** La CEDEAO devrait mettre en place une initiative régionale sur les données relatives au handicap, qui servirait de plateforme centralisée pour la collecte, l'analyse et la diffusion des données relatives au handicap parmi les membres du bloc. Cette plateforme consoliderait les données sur les communautés de personnes en situation de handicap en Afrique de l'Ouest, cartographierait les disparités géographiques dans la région et identifierait les obstacles systémiques à l'inclusion des personnes en situation de handicap. Elle devrait normaliser la collecte de données à l'aide du Washington sur le fonctionnement, utilisé dans neuf pays d'Afrique de l'Ouest en 2023. Les bureaux nationaux de statistique devraient nouer des partenariats techniques avec les organisations de la société civile (OSC) afin d'améliorer la collecte de données.
- **Établir un cadre de gestion des crises intégrant le handicap.** Afin de garantir la protection adéquate des personnes en situation de handicap et en situation d'urgence, la CEDEAO devrait mettre en œuvre un cadre de gestion des crises intégrant le handicap. Cette initiative, fondée sur l'accessibilité, la non-discrimination, l'égalité de participation et la résilience, fournirait aux membres du bloc des lignes directrices claires pour une préparation, une réponse et une reconstruction post-conflit intégrant le handicap.
- **Un groupe de travail régional de crise intégrant le handicap serait chargé de coordonner la planification, le suivi et l'évaluation des opérations d'urgence intégrant le handicap.** Ce groupe de travail, qui comprendrait des organisations représentant les personnes en situation de handicap, devrait servir de cadre institutionnel aux efforts de la CEDEAO en matière d'inclusion du handicap. À l'avenir, le bloc devrait impliquer les OSC et les organisations de femmes dans la conception de plans d'évacuation et de systèmes d'information accessibles, tandis que les intervenants d'urgence devront être formés à la mise en œuvre de protocoles d'intervention intégrant le handicap.

BIBLIOGRAPHIE

Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). (1999). Protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité.

CEDEAO. (2008). Cadre de prévention des conflits de la CEDEAO (CPC).

CEDEAO. (2020). Vision 2050 de la CEDEAO : vers une Afrique de l'Ouest pacifique, prospère et intégrée.

CEDEAO. (2022a). Cadre de mise en œuvre de la Vision 2050 de la CEDEAO.

CEDEAO. (2022b). Plan d'action régional de la CEDEAO pour l'inclusion des personnes en situation de handicap (2022-2030).

European Disability Forum, UKaid & International Disability Alliance. (2019). Regional Advocacy for People with Disabilities.

Frowd, P. M. (2025). European Biometric ID Program in West Africa: Implications for Sovereignty and Mobility. *African Security*, 18(2), 123-145.

IFRC & UNHCR. (2024). Access to essential services for people on the move in the ECOWAS region.

National Population Commission & ICF. (2019). Nigeria demographic and health survey 2018. NPC and ICF.

Organisation mondiale de la Santé (OMS). (s.d.). Handicap.

Organisation des Nations Unies. (2006). Convention relative aux droits des personnes handicapées. Recueil des traités des Nations Unies, 2515, 3.

UNICEF. (2020). Crisis in the Central Sahel. UNICEF

Union africaine (UA). (2018). Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des personnes handicapées en Afrique.

World Health Organization. (2011). World report on disability: World Health Organization.

World Bank. (2021). Disability in Africa Increasing? World Bank.

World Bank. (2021). Forced Displacement of and Potential Solutions for IDPs and refugees in the Sahel. World Bank Group.

Zandam, H. (2021). Disability and Vulnerable Groups Inclusion in COVID-19 Policy and Planning in Sub-Sahara African Countries. *Global Health Management Journal*, 8(2), 145-163.

À PROPOS DE L'AUTEUR

Le **Dr Hussain Zandam** est chercheur en santé mondiale et en politiques relatives au handicap. Ses travaux établissent des liens entre les données, l'équité et l'impact des politiques en matière de développement inclusif et d'équité en santé. Il est actuellement chercheur au Human Services Research Institute, à Cambridge (Massachusetts), et a auparavant exercé en tant que chercheur à la Heller School for Social Policy and Management de l'Université Brandeis. Ses recherches portent sur la manière dont l'inclusion des personnes en situation de handicap influence les résultats en matière de santé, de protection sociale et de politiques de développement dans différents contextes, des systèmes de santé américains à l'Afrique subsaharienne.

Titulaire de la bourse de recherche Switzer du National Institute on Disability, Independent Living, and Rehabilitation Research (NIDILRR) des États-Unis, le Dr Zandam est l'auteur de plusieurs publications évaluées par les pairs et a contribué à des dialogues politiques aux niveaux mondial et régional sur l'inclusion et le développement durable.



L'Africa Policy Research Institute (APRI) est un think tank africain indépendant et non partisan. Il mène des recherches sur des enjeux majeurs liés aux politiques publiques concernant les pays africains et le continent dans son ensemble. APRI contribue à éclairer les processus d'élaboration des politiques de l'Allemagne et de l'Union européenne à l'égard de l'Afrique. Par ailleurs, APRI propose des pistes d'action aux décideurs africains et aux acteurs de la société civile.

Mentions légales

APRI - Africa Policy Research
Institute gGmbH
Prinzenstrasse 85D
10969 Berlin
Allemagne

Directeur exécutif

Dr. Olumide Abimbola
Contact: Dr. Amandine Nganguenon,
Chercheur principal et responsable du
programme Géopolitique et géoéconomie
Email: agnanguenon@afripoli.org

Licence

Cet ouvrage est disponible sous la licence Creative Commons Attribution-NonCommercial 4.0 International (CC BY-NC 4.0) <https://creativecommons.org/licenses/by-nc/4.0>